



Lettre ouverte à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet
Ministre de l'Écologie

Le 30 janvier 2012

Madame la Ministre,

Nous célébrerons le 2 février prochain la « Journée mondiale des Zones Humides. Comme vous le savez, le collectif "Les Amis de la Sélune", qui compte aujourd'hui plus de 50 organisations membres, attend, avec le soutien de nombreuses grandes organisations de conservation de la nature, que vous saisissiez l'opportunité de cet événement pour montrer ce que la France peut faire et sait faire pour la conservation de ces milieux naturels : la reconquête écologique de la Sélune, petit fleuve côtier qui se jette dans la Baie du Mont-Saint-Michel, plus importante zone humide salée d'Europe, sera, si vous en décidez ainsi, le premier projet européen de restauration de la continuité écologique d'un cours d'eau sur la totalité de son linéaire.

Cette décision, votre décision, constitue pour notre pays un enjeu international, cette rivière étant située à côté du deuxième site le plus visité en France, classée au « Patrimoine mondial de l'UNESCO ». Notre pays montre depuis des siècles sur ce territoire son talent, son avant-gardisme et sa créativité, en particulier ces dernières années, dans le cadre du programme « Grands sites », pour redonner au Mont son insularité : la France va-t-elle s'arrêter en si bon chemin ? L'effacement des barrages obsolètes de Vezins et La Roche-qui-Boit aura un impact positif sur l'équilibre dynamique de l'écosystème de la Baie, avec un fleuve qui aura retrouvé ses fonctionnalités hydrologiques et biologiques et qui de ce fait permettra d'apporter à celle-ci des eaux et sédiments de bonne qualité.

Cet effacement est également nécessaire au retour dans le complexe Sée-Sélune d'une population abondante de saumons atlantiques, population qui présente un intérêt génétique et patrimonial particulièrement important pour cette région de la façade atlantique. De nombreuses autres espèces de poissons migrateurs seront aussi bénéficiaires de ce démantèlement. Ainsi, bien évidemment, que les hommes et les femmes de cette vallée, pour une bonne partie favorable aux effacements, qui pourront en tirer une grande fierté lorsque la promotion de ce territoire restauré éclairera d'un jour nouveau l'intérêt et la beauté de cet arrière-pays, aujourd'hui largement oublié des principaux itinéraires touristiques.

L'exploitation hydro-électrique de la Sélune, aujourd'hui fonctionnant sous le régime insatisfaisant des délais glissants, n'est pas un enjeu majeur de production d'électricité renouvelable. EDF continue d'exploiter le site, depuis 1991, en infraction avec un arrêté de 1986 l'obligeant à rétablir la libre circulation des poissons migrateurs. Elle poursuit cette exploitation depuis 2007, année de fin de concession des barrages. L'entreprise a dans ce contexte été mise en demeure en 2010 par jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes de garantir le franchissement des poissons migrateurs d'ici à la fin 2013, un délai intenable et pour des coûts prohibitifs, sans garantie de résultat. EDF ne s'oppose en l'occurrence ni à la fin de la production hydro-électrique des deux barrages, ni à l'annonce de leur effacement faite le 13 novembre 2009 par votre prédécesseur, Madame Chantal Jouanno. Les alternatives de production d'énergie renouvelable existent, notamment suite à l'annonce du futur parc éolien en mer à Courseulles-sur-Mer en Basse-Normandie. D'autres alternatives en matières d'énergies renouvelables existent localement. Elles sont créatrices d'emplois, durables et non délocalisables.

La reconquête écologique de la vallée de la Sélune générera une activité économique, directe et indirecte, liée aux chantiers de démantèlement et de restauration du lit du cours d'eau, activité qui sera largement supérieure à celle de la base de loisirs de la Mazure, au bord de la retenue du barrage de Vezins. Une activité économique à plus long terme dépendra des volontés politiques locales. Il existe de fortes potentialités de conversion vers le tourisme de nature, en particulier le tourisme de pêche au saumon, sur



un modèle de gestion innovant à trouver s'inspirant par exemple de ce qui se passe dans les pays anglo-saxons, pour valoriser cette pêche exceptionnelle. Les sports de nature, en général, peuvent capter une partie de la clientèle de la Baie et du Mont.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, d'agir maintenant. Nous attendons depuis maintenant deux ans des éléments économiques et de prospective qui ne sont toujours pas disponibles pour trouver les alternatives concernant notamment la vingtaine d'emplois de la base nautique de la Mazure. Nous attirons en particulier votre attention sur le fait que continuer à ne rien faire risque de coûter très cher à la France avec des sanctions financières de la Commission européenne pour non-respect de ses obligations vis-à-vis de la continuité écologique. Ces obligations relèvent d'une part de la Directive Cadre sur l'Eau, et d'autre part du Règlement européen sur l'anguille numéro 1100/2007, la Sélune étant classée en Zone d'Action Prioritaire pour le rétablissement de la transparence migratoire dans le Plan de Gestion Anguille Français adopté par la Commission. Le non-respect des engagements de la France serait en totale contradiction avec les objectifs de la Trame Verte et Bleue dont vous avez installé le Comité national le 18 octobre dernier.

Il vous appartient donc, Madame la Ministre, d'envoyer un signal conforme aux engagements de la France en Europe et dans le Monde. Nous attendons une décision rapide de votre part qui permettra également de mettre fin à un climat local propice à certaines dérives. Nous vous demandons de veiller à ce qu'Adolphe Colrat, Préfet de la Manche, conformément à sa dernière déclaration publique, soit en mesure de signer l'arrêté de fin de concession des barrages à l'occasion de la Journée mondiale des Zones Humides, le 2 février prochain.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Signataires

Pour le collectif "Les Amis de la Sélune"¹

Serge Orru
WWF-France
Directeur Général

Cécile Ostria
Fondation pour la Nature et l'Homme
Directrice Générale

Orri Vigfússon
NASF
Président

¹ AAPPMA de l'Elorn (Finistère) - AAPPMA de Pont-Croix (Finistère) - AAPPMA de Pontrieux-la Roche Derrien (Côtes-d'Armor) - ANPER TOS - Association Bretonne pour la Pêche à la Mouche - Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique - Club des Saumoniers - Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce - Eau et Rivières de Bretagne - European Rivers Network - Fédération de la Manche pour la Pêche et les 24 AAPPMA suivantes : La Truite Cherbourgeoise ; La Truite la Scye; La Mouche de Saire ; Les Pêcheurs de la Sinope ; Le Gardon Saint-Sauveurais ; Les Pêcheurs de la Douve ; Le Gardon Chef du Pontais ; La Flottante Carentanaise ; Les Pêcheurs de Lessay ; Les Pêcheurs de Périers (St-Sauveur Lendelin) ; La Gaule Maignaise ; La Truite de l'Anneraie ; Les Pêcheurs à la ligne du Pays Saint-Lois ; Les Pêcheurs de Cerisy-la-Forêt ; Les Pêcheurs de Condé-sur-Vire ; La Gaule Torignaise ; Les Amis de la Vire ; Le Bassin de la Sienne ; Amicale des Pêcheurs à la ligne de l'Avranchin ; La Truite de la Sée ; Le Gardon de Pontorson ; La Truite du Beuvron ; La Ducéenne ; La Gaule Mortainaise - Federation of Irish Salmon and Sea Trout Anglers - Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche - Fédération Nationale pour la Pêche en France - Fondation GoodPlanet - Fondation pour la Nature et l'Homme - Humus, fonds pour la biodiversité - L'Hydroscope - Ligue pour la Protection des Oiseaux - Manche Nature - Mayenne Nature Environnement - North Atlantic Salmon Fund - SOS Loire Vivante - Sustainable Eel Group - Union Régionale des Fédérations de Bretagne - Basse-Normandie - Pays de la Loire pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique - Vét'Eau Pêche-WWF-France